

Code d'éthique

Nos règles d'or

Préambule

Le CJEAÉ est un organisme communautaire ayant pour mandat d'accompagner les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'autonomie personnelles et sociale, en les aidant dans leur persévérance scolaire, dans leur cheminement vers l'emploi ou dans le développement de projets d'entrepreneuriat, bénévolat et de volontariat. Les services et activités du CJEAÉ visent l'amélioration des conditions de vie générale des jeunes adultes de la Vallée-de-l'Or.

Quelle que soit la situation économique ou sociale de ces jeunes, ils sont tous admissibles aux services du CJEAÉ dont une des principales préoccupations est la qualité du service offert à ses clientes et clients.

Pour arriver à offrir des services de qualité, **le CJEAÉ compte sur le professionnalisme de son personnel**, ainsi que sur la bonne relation avec sa clientèle.

Soucieux d'être transparent dans l'exercice de ses fonctions, le CJEAÉ a élaboré le présent code d'éthique. Ce code permet de définir d'une part, les règles de conduite attendues des employés(es) et d'autre part, les droits des clientes et clients du CJEAÉ.

Notre engagement

Dans l'exercice de ses fonctions, le personnel s'engage:

- ➔ À agir avec chaque cliente et client dans le respect, en reconnaissant les besoins et les valeurs propres à chacune et chacun.
- ➔ À traiter tous et chacun de façon égalitaire et sans discrimination.
- ➔ À soutenir et outiller ses clients dans leurs démarches d'intégration socio-économique, et ce, en complémentarité avec les organismes du territoire.

- ➔ À assurer un caractère confidentiel aux propos tenus par la clientèle lors de rencontres.
- ➔ À divulguer toutes informations nécessaires à l'intégration socioprofessionnelle de la clientèle seulement avec l'autorisation de cette dernière.
- ➔ À aborder avec tact et honnêteté tous sujets pouvant être utiles à l'atteinte des objectifs de sa clientèle.
- ➔ À rendre un service personnalisé avec politesse et courtoisie.

Dans l'atteinte de sa mission, le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est s'engage:

- ➔ À accueillir chaleureusement et avec courtoisie toutes personnes se présentant dans ses bureaux.
- ➔ À offrir un service de qualité à la mesure de ses ressources humaines, matérielles et financières.
- ➔ À référer, au besoin, sa clientèle aux ressources appropriées.
- ➔ À établir des rapports égalitaires et complémentaires avec ses partenaires afin de mettre le jeune au centre de ses préoccupations.
- ➔ À demeurer à jour dans son expertise professionnelle et technique au niveau de l'information, de l'employabilité et de la sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- ➔ À être porteur dans ses actions et ses discours des valeurs suivantes: entraide, volontariat, solidarité, équité, justice sociale, respect, responsabilisation et démocratie.

Vos droits

En tant que clientes et clients du CJEAÉ, vous avez droit:

- ➔ D'être informé sur nos services.
- ➔ D'être renseigné sur l'état actuel de votre dossier ainsi que sur son contenu.
- ➔ Au respect de la personne.
- ➔ À la confidentialité professionnelle.

Votre engagement

En tant que clientes et clients du CJEAÉ, vous devez:

- ➔ Participer à l'élaboration de votre plan d'action et à sa réalisation sur une base volontaire.
- ➔ Démontrer, dans l'action, votre collaboration à la réussite de votre plan d'action.
- ➔ Manifester de la politesse et de la courtoisie dans vos rapports avec le personnel et la clientèle.

Dans le souci d'améliorer constamment ses services, le Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est vous invite à faire part à la direction générale de tous commentaires.

